



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

DECISION DU MAIRE N°: FACP-04-DM16-23 **ABROGE FACP-04-DM12-23**

Nomenclature : 1.1.3

OBJET : Avenant 1/Travaux de restructuration du restaurant Le Saint Ange à CLAIX.

Le Maire de la commune de Claix,
VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,
VU l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016,
VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations du Conseil Municipal DEL N° 18/2020 et DEL N° : 26/2020,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet sont prévus au budget communal au compte 2313 (FACP04 DM02-23 devenu exécutoire le 19/01/2023),

DECIDE de valider l'avenant n°1 concernant les travaux de restructuration du restaurant Le Saint Ange à CLAIX,

Modifications introduites par le présent avenant :

- Lot N°1 Démolition - maçonnerie : 7 506€ TTC (soit 6 255.00€ HT)
- Lot N°2 Serrurerie : 2 235.60€ TTC (soit 1 863.00€ HT)
- Lot N°4 Menuiseries intérieures : 16 068.36 € TTC (soit 13 390.30€ HT)
- Lot N°5 Chauffage-Clim : 3 004.80€ TTC (soit 2 504.00€ HT)
- Lot N°6 Plomberie : 2 028.00€ TTC (soit 1 690.00€ HT)
- Lot N°8 Electricité : 1 332.00€ TTC (soit 1 110.00€ HT)
- Lot N°11 Peinture : - 1 350.00€ TTC (soit - 1 125.00€ HT)

A l'entreprise : SARL NSTB - 29 AVENUE DE PAVIOT- 38500 VOIRON

Montant de l'avenant N°1 : 30 824.76€ TTC (soit 25 687.30€ HT)
Nouveau montant de la mission = 384 589.56€ TTC (soit 320 491.30€ HT)

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de factures, en application de l'ordonnance N° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique. Les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

A Claix, le 7 Juillet 2023

Le Maire,
Christophe REVIL.



Date d'affichage: 11/07/23
Date de retrait: 11/09/23

